



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**COMMUNE DE LA MAROLLE-EN-SOLOGNE**

**ARRÊTÉ n° 2022-010**

**Objet : Usage exclusif temporaire de la chaussée lors du passage du Grand Prix de la Sologne des Etangs.**



**LE MAIRE DE LA MAROLLE-EN-SOLOGNE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 sur les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les dispositions du code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I – 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> parties ;

VU la demande formulée par l'association « Millancyclisme », représentée par M. Erwan GRUX ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de La Marolle-en-Sologne ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de sécuriser le passage des coureurs cyclistes du Grand Prix de la Sologne des Etangs;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la RD 104 / Route de Montrieux / Rue de la Grotte, ainsi que de la RD 925 / Rue de Beaugency / Route de Beaugency, le 2 juillet 2022 à partir de 14h00 et jusqu'à 16h00.

**ARTICLE 2** : La circulation sera interrompue le temps du passage de la course par la présence de la Gendarmerie et/ou de la Police Nationale.

**ARTICLE 3** : La circulation sera rétablie après le passage de la voiture balai et l'accord des organisateurs.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6** : Les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- L'Association Millancyclisme
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Neung-sur-Beuvron
- Monsieur le Chef du centre de Secours de Neung-sur-Beuvron
- Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher

Fait à La Marolle-en-Sologne, le 30 mai 2022,

Le Maire, Éric FASSOT

